ARRETE DU MAIRE ARR 2025 067

LE BOUCHET MONT-CHARVIN

Le Maire du Bouchet-Mont-Charvin,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2;

Vu la demande présentée par l'entreprise SARL 3P-C d'Aix-en-Provence (13090) le 06 novembre 2025 dans le cadre de travaux consistant aux remplacements de poteaux France Télécom sur la commune;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur l'ensemble des voies communales afin de sécuriser ces travaux et de veiller à la sécurité de l'ensemble des usagers ;

ARRETE:

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera réglementée, sur l'ensemble des voies communales et dans les deux sens de circulation, du lundi 17 novembre 2025 au vendredi 27 février 2026, inclus ;

Article 2: Ces travaux impacteront les deux sens de circulation mais la circulation sera toujours maintenue par alternat, mis en place de manière manuelle;

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h et les dépassements seront interdits sur les sites des différents chantiers :

Article 4: Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules, exceptés pour les véhicules de l'entreprise SARL 3P-C d'Aix-en-Provence, en charge de ces travaux ;

Article 5: En fonction du gabarit de la voie communale, une signalisation, type piquets K10, permettant d'assurer la circulation par alternat sera mise en place par l'entreprise SARL 3P-C d'Aix-en-Provence;

Article 6: Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de brigade de la Gendarmerie de Thônes;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes;
- L'entreprise SARL 3P-C d'Aix-en-Provence, en la personne de Madame CHOUKRI Amina et de Monsieur SAIDI Abdelhafid.

Et affichée aux lieux habituels dans la commune.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin. Le vendredi 07 novembre 2025. Le Maire,

Monsieur Franck PACCARD.

beard Arrêté certifié exécutoire compte tenu de sa publication le : 10/11/2025

Le Maire,

Franck PACCARD.